

# Modalités du programme Relève au conseil d'administration (CA)

## Profils recherchés

Chaque CA détermine le profil des personnes recherchées en fonction de ses besoins, actuels ou à venir.

## Un premier pas dans le monde coopératif

Vous pourrez vous familiariser avec le fonctionnement du CA et contribuer à la performance de votre coopérative financière.

## Nomination par le CA

La relève au CA participe activement aux réunions et discussions, mais sans droit de vote.

## Engagement et obligations

Les attentes à l'égard de la relève sont les mêmes qu'envers les membres du CA<sup>1</sup>.

Référez-vous à la [Trousse d'information](#) (PDF, 3,5 Mo).

La disponibilité du programme peut varier en fonction des besoins.

## Informez-vous auprès de votre caisse.

## Mandat de 1 an

Votre mandat vous permettra de confirmer votre intérêt à poser votre candidature pour un poste au sein du CA.

## Appel d'intérêt

L'appel d'intérêt peut être lancé à tout moment de l'année. Surveillez les communications de votre caisse!

## Une expérience enrichissante

Élargissez votre réseau de contacts et développez de nouvelles compétences.

## Accès au parcours de formation des membres du CA

La relève au CA a également accès au parcours de formation des membres du CA.

<sup>1</sup> À l'exception des formations qui ne sont pas obligatoires, mais recommandées.